Image not found or type unknown

tapage nocturne pour une personne = tapage nocturne

Par **An Army of One**, le **07/04/2011** à **13:24**

Bonjour,

Au sujet des douches nocturnes, sous prétexte qu'une seule personne se plaindrait du bruit, elle aurait moins raison de se plaindre?

C'est ça le Droit?

Certes pas, et par ailleurs, ce sous-entendu démontre une méconnaissance totale des différentes arrière-pensées qui caractérisent la vie en copropriété!

Allez, un peu de sérieux voyons.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés